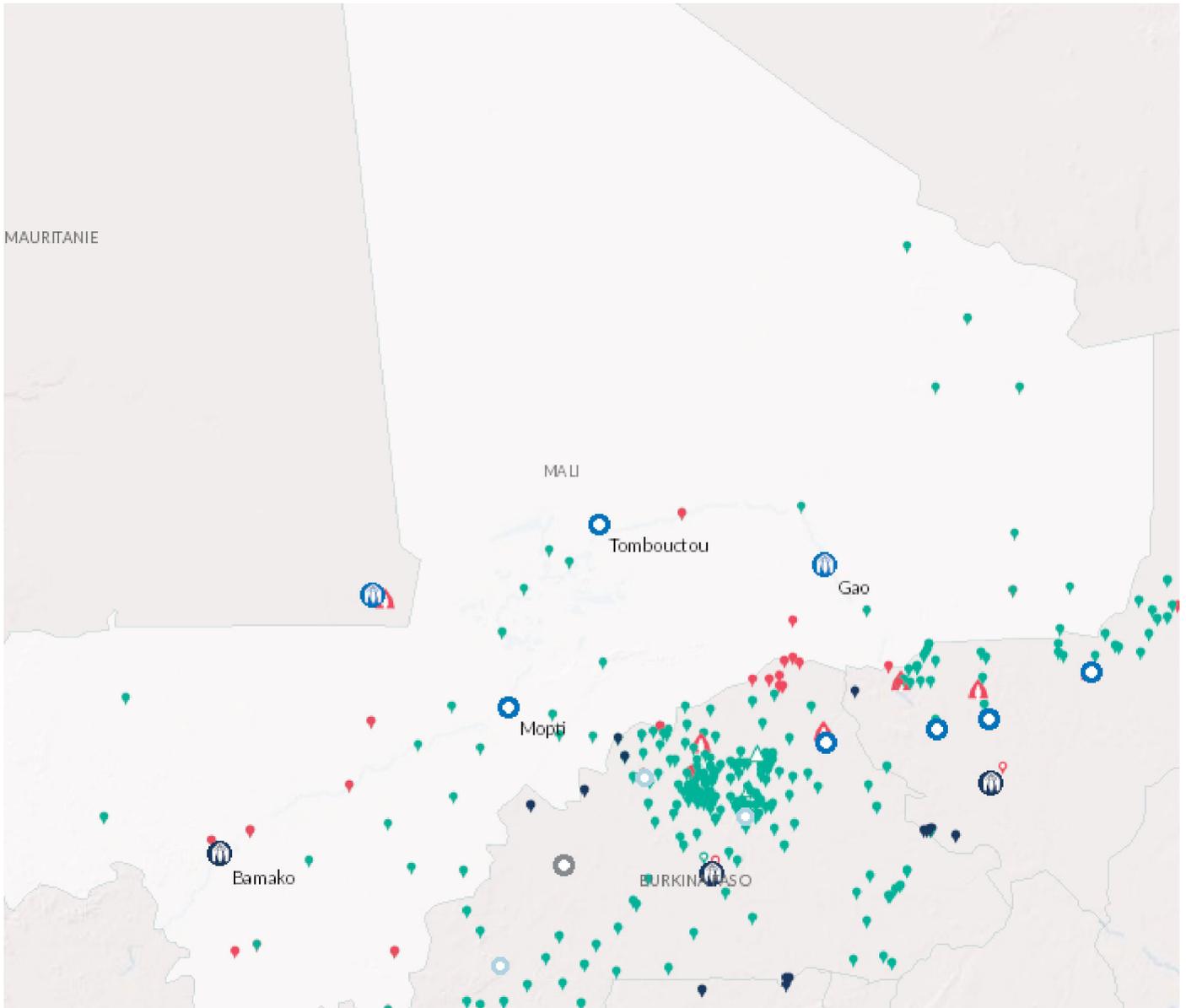


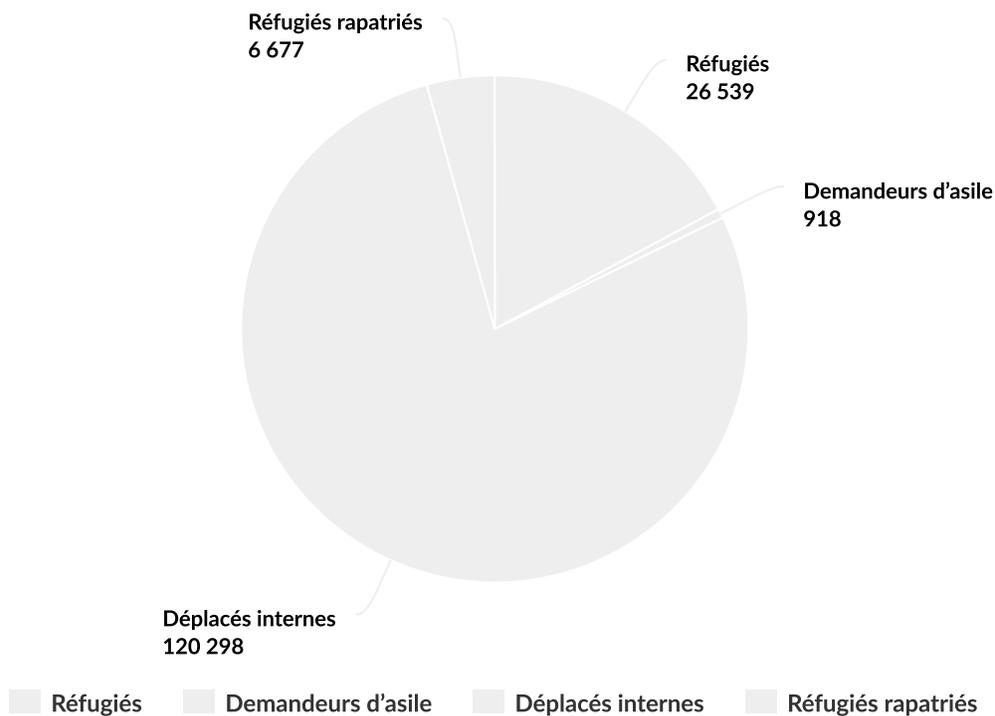
Opération: Mali



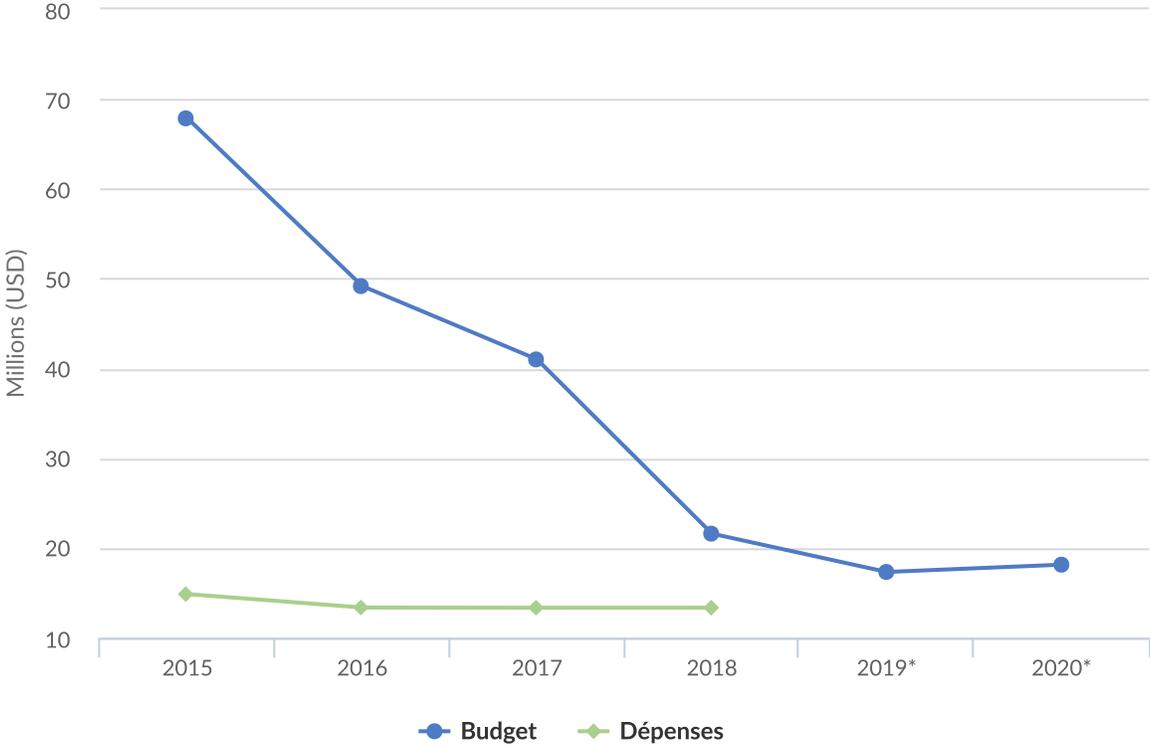
Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 84% EN 2018

2018	154,432
2017	84,081
2016	100,247



Budgets et Dépenses - Mali



Chiffres clés

- 100% de la réintégration des rapatriés sera plus durable.
- 100 % des personnes relevant de la compétence du HCR seront enregistrées sur une base individuelle.
- 100 % des ménages ciblés verront leurs besoins de base satisfaits grâce à des allocations ou des bons en espèces à usages multiples.
- 100% des réfugiés vivant au Mali et ayant l'intention de rentrer chez eux rentreront volontairement
- 100% des personnes relevant de la compétence du HCR qui ont besoin d'être réinstallées feront l'objet d'une demande de réinstallation.

Environnement opérationnel

En 2018 et 2019, la résurgence des tensions communautaires et des insurrections armées a accentué la détérioration des conditions de protection dans les régions centrale et du nord du Mali. Les violations quotidiennes des droits de l'homme se traduisent par une augmentation des déplacements internes qui atteignaient plus de 171 400 déplacés internes en août 2019. Le HCR appuiera le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Tchad et la Mauritanie dans la mise en œuvre des Conclusions du Dialogue régional sur la protection et les solutions aux déplacements forcés dans le Sahel organisé par le Gouvernement du Mali avec le soutien technique du HCR, à Bamako en septembre 2019. Les représentants du réseau des dispositifs de la paix, de l'aide humanitaire et du développement sont invités à apporter leurs contributions pour prévenir de nouveaux déplacements, garantir la protection et chercher des solutions pour les populations déjà déplacées dans la sous-région. Au Mali, le HCR continuera à offrir protection et assistance aux personnes relevant de sa compétence en cherchant à combiner son action humanitaire avec les interventions à plus long terme des partenaires de développement.

Le Gouvernement malien maintient une politique de portes ouvertes à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile. Il a ratifié à la fois les Conventions de 1951 sur les réfugiés et la Convention de l'Union Africaine régissant les aspects spécifiques des problèmes des réfugiés en Afrique. En collaboration étroite avec le HCR, le Gouvernement malien assume ses responsabilités en matière de protection, par exemple pour l'enregistrement et la délivrance de documents aux réfugiés.

Le HCR travaille en partenariat avec un groupe divers d'ONG nationales et internationales, d'autres agences des Nations Unies et les ministères concernés.

Priorités principales

En 2020, conformément à sa stratégie pluriannuelle et multipartenaires de protection et de solutions, au Cadre stratégique intégré, au Cadre révisé des Nations Unies pour le développement durable et plan de réponse humanitaire, visant tous à concrétiser les priorités du Gouvernement au titre des ODD, le HCR va :

- Continuer à faciliter le retour en toute connaissance de cause, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés maliens (estimés à quelque 12 500 personnes en 2020) et leur réinsertion ;
- Renforcer le processus d'identification des besoins de protection sur les sites d'enregistrement des rapatriés afin de faciliter leur accès à des documents d'état civil et de prévenir l'apatridie ;
- Répondre aux besoins de protection des rapatriés enregistrés en mettant l'accent sur le plaidoyer et la collaboration avec les institutions publiques ainsi qu'avec les acteurs humanitaires et de développement ;

- Renforcer le suivi de protection aux frontières et dans les communautés afin d'améliorer les conditions de protection des rapatriés et des personnes déplacées internes qui rentrent chez elles.
 - Poursuivre le processus de naturalisation des réfugiés qui ont manifesté leur désir d'intégration locale.
 - Appuyer l'octroi du statut de réfugié aux candidats éligibles.
 - Renforcer l'autonomie et la protection des personnes relevant de la compétence du HCR par des actions socio-économiques et un accès aux droits fondamentaux.
 - Plaider en faveur de l'alignement de la législation nationale sur les normes internationales en matière de protection des réfugiés, des personnes déplacées et des apatrides, et aider les institutions gouvernementales à améliorer durablement l'environnement de protection et de solutions.
 - Accroître l'autonomie des réfugiés et leur accès aux services nationaux, tout en répondant aux besoins fondamentaux des plus vulnérables et en trouvant des solutions globales. Cet objectif vise en particulier les populations réfugiées de longue date au Mali et les communes dans lesquelles elles vivent.
-